
Subvention à l'Institut de Promotion du Commerce des Horlogers, Bijoutiers, Joailliers et Orfèvres (IPC HBJO)

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Lors du Conseil d'Administration de cet Institut, le 22 novembre 1988, une subvention de fonctionnement de 100 000 F était demandée à la Ville, la même somme étant sollicitée de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

D'autres financements sont attendus du Ministère du Commerce, de la Région de Franche-Comté, du Centre Professionnel de Développement de l'Horlogerie et de la Fédération Nationale HBJO.

Après examen de cette requête, la Municipalité, lors de sa réunion du 30 janvier dernier, s'est déclarée favorable à l'inscription au budget primitif 1989, chapitre 961.0/657.30200, d'une somme de 50 000 F au profit de cet Institut.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser le versement de cette subvention de 50 000 F à l'IPC HBJO.

Après en délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.